

Captives d'assurance

Une solution pour des risques difficilement assurables

La responsabilité environnementale et la responsabilité des produits face à l'exigence de sécurité sanitaire des aliments sont des enjeux majeurs pour la chaîne de production agricole. Or, la complexité des risques de responsabilité et le manque de recul face à ces risques émergents ne permettent pas l'utilisation des outils traditionnels d'assurance. Par contre, la mise en place d'une captive d'assurance ou de réassurance permet d'apporter une solution souple et efficace.

Qu'est ce qu'une captive ?

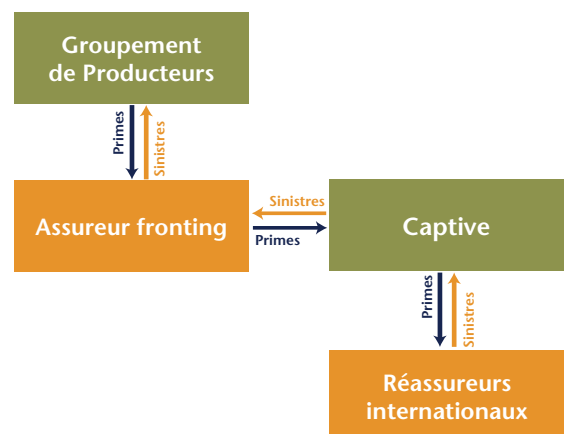
La captive est une compagnie d'assurance ou de réassurance appartenant à une société ou à un groupement dont l'activité commerciale n'est pas l'assurance et qui permet de :

- couvrir des risques non assurables ;
- gérer des rétentions, part du risque à la charge de l'assuré ;
- accroître si nécessaire sa capacité d'assurance ;
- créer des polices d'assurance sur mesure.

La captive, un avantage financier pour l'entreprise

La captive présente les avantages financiers suivants :

- diminuer la vulnérabilité de l'entreprise face aux fluctuations du marché de l'assurance ;
- améliorer sa trésorerie, son compte de résultat et son bilan ;
- réduire les frais généraux des contrats ;
- créer un nouveau centre de profit.





Quelle démarche pour créer une captive ?

Préalablement à la création d'une captive, une étude de faisabilité doit être menée. Après décision de création de la captive pour couvrir le risque sanitaire ou environnemental, les étapes sont :

- rédaction des polices d'assurance et de réassurance ;
- négociation avec les assureurs et les réassureurs ;
- mise en place de sécurités financières à la demande de l'assureur fronteur dans le cas de captive de réassurance ;
- choix des intervenants nécessaires pour le montage (banque, avocat et auditeurs) ;

- détermination de la localisation géographique de la captive et présentation du projet aux autorités locales ;
- préparation et envoi de la demande d'agrément.

Aon est là pour gérer toutes ces étapes ainsi que la vie de la captive :

- gestion journalière ;
- préparation des rapports périodiques ;
- établissement des comptes annuels ;
- coordination des prestataires ;
- gestion des sinistres ;
- organisation des Assemblées Générales.



Pourquoi choisir Aon ?

- Plus de 1 300 captives en gestion,
- 30 % de part de marché dans le monde,
- une présence dans 20 domiciles de captives,
- 1^{er} courtier de réassurance en France et dans le monde.

Aon est aujourd'hui le numéro 1 de la gestion des captives dans le monde et souhaite mettre à votre disposition son expertise approfondie dans ce secteur complexe.

Vos contacts

Serge Chamodon

Ligne directe : 01 58 75 72 45

E-mail : serge_chamodon@aon.fr

Didier Béclier

Ligne directe : 01 58 75 72 93

E-mail : didier_beclier@aon.fr

Qui est Aon ?



Le groupe Aon, numéro 1 mondial du courtage d'assurance et de réassurance, est un acteur majeur de l'évaluation et de la gestion des risques. Il réunit 46 000 collaborateurs dans 120 pays pour un chiffre d'affaires de 9,84 milliards de dollars en 2005.

Sa filiale française, Aon France, a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 272 millions d'euros grâce à la mobilisation de ses 1334 personnes. Ses 12 bureaux régionaux implantés sur l'ensemble de l'hexagone lui permettent de répondre au besoin de proximité de ses clients.

www.aon.fr

Aon Conseil & Courtage

Société anonyme de courtage d'assurances et de réassurances au capital de 4 141 334 euros

414 572 248 RCS Nanterre - N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Siège social : 45, rue Kléber - 92697 Levallois-Perret Cedex - Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax : 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

